

Prosper Conseil nomme Matthias Michelin Directeur Général pour accompagner une nouvelle phase de croissance

Prosper Conseil annonce la nomination de Matthias Michelin au poste de Directeur Général en charge du développement, effective à compter du 1er août 2026. Cette nomination accompagne une nouvelle phase de croissance du cabinet, créé en 2022, qui compte aujourd'hui 33 salariés, 1 100 clients et 710 millions d'euros d'actifs conseillés.

Matthias Michelin devient Directeur Général. Il prend en charge le développement et le pilotage de la stratégie de croissance de Prosper Conseil.

Cette nomination formalise les responsabilités qu'il exerçait déjà au quotidien et s'inscrit dans la continuité de son parcours au sein de Prosper Conseil.

Cette nouvelle gouvernance accompagnera la poursuite de la croissance de Prosper Conseil, avec le renforcement des équipes, le développement de ses expertises et l'accélération de son développement. Dans cette dynamique, Prosper Conseil ambitionne de franchir le cap du milliard d'euros d'actifs conseillés sous 2 ans.

« Depuis mon arrivée chez Prosper Conseil, j'ai participé à la construction d'un cabinet devenu une référence du conseil en gestion de patrimoine indépendant. En tant que Directeur Général, mon objectif est désormais de poursuivre cette dynamique tout en préservant ce qui fait notre singularité : l'indépendance du conseil, la transparence de notre modèle et l'exigence de qualité apportée à chaque client. »

Matthias Michelin, Directeur Général de Prosper Conseil

UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LA CROISSANCE DE PROSPER CONSEIL

Fondé en 2022 par Nicolas Decaudain et Ludovic Chaput, Prosper Conseil est né de la volonté de faire grandir un modèle de conseil en gestion de patrimoine indépendant, fondé sur la transparence, l'expertise et l'alignement avec les intérêts des clients.

Ce modèle demeure encore très minoritaire en France. Selon les données 2024 publiées par l'Autorité des marchés financiers, seuls 7 % des conseillers en investissements financiers déclarent fournir exclusivement un conseil indépendant. Au sens de la réglementation MIF 2, le conseil indépendant implique d'évaluer un éventail suffisamment large et diversifié de placements et de ne conserver aucune rétrocession versée par les fournisseurs de produits : le conseiller est ainsi rémunéré directement par son client, sous forme d'honoraires.

Depuis sa création, Prosper Conseil a progressivement renforcé ses équipes et structuré ses expertises autour de ce positionnement. Le cabinet compte désormais 33 salariés, accompagne 1 100 clients et conseille 710 millions d'euros d'actifs.

« Matthias joue déjà un rôle central dans la montée en puissance de Prosper Conseil. Sa nomination intervient à un moment important de notre histoire : nous voulons accélérer notre croissance, franchir le cap du milliard d'euros d'actifs conseillés sous 2 ans et contribuer à faire évoluer les habitudes en matière de conseil patrimonial en France. »

Nicolas Decaudain, Président et cofondateur de Prosper Conseil

À PROPOS DE PROSPER CONSEIL

Prosper Conseil est un cabinet de gestion de patrimoine indépendant qui accompagne des particuliers, des familles, des entrepreneurs, des professions libérales, des cadres dirigeants, des retraités, des jeunes actifs et des expatriés en France comme à l'international.

Le cabinet propose un accompagnement global couvrant notamment les investissements financiers et immobiliers, la fiscalité, la retraite, la transmission, la prévoyance et la structuration patrimoniale. Son organisation entièrement digitalisée lui permet de suivre ses clients de manière personnalisée et réactive, quelle que soit leur localisation.

Le positionnement de Prosper Conseil repose sur trois principes :

- 1. Une architecture ouverte :** le cabinet sélectionne librement les solutions financières et immobilières qu'il estime les plus adaptées aux besoins de chaque client, sans être limité à une gamme de produits ou à quelques partenaires.
- 2. Un conseil indépendant :** Prosper Conseil est rémunéré exclusivement par des honoraires transparents par ses clients, et ne perçoit aucune rétrocession de la part des partenaires sélectionnés, conformément au cadre prévu par MIF 2.
- 3. Un accompagnement patrimonial à 360° :** les conseillers prennent en compte l'ensemble de la situation du client afin de coordonner les dimensions patrimoniales, financières, fiscales, civiles, immobilières, successorales et liées à la prévoyance.

Prosper Conseil accompagne également ses clients dans la mise en place de stratégies patrimoniales et d'outils associés à la gestion de fortune, tels que le crédit lombard, l'assurance-vie luxembourgeoise ou le compte-titres au Luxembourg.

REPÈRES CLÉS AU 31 JUILLET 2026

33

salariés

1100

clients

710 M€

Actifs conseillés



CONTACT PRESSE

Hugo Weishaupt

Rédacteur en chef

hugo.weishaupt@prosper-conseil.fr

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Prosper Conseil SAS est enregistrée à l'ORIAS sous le n° 22004238 et membre de l'ANACOFI-CIF sous le n° E010135.

